RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 25 NOV. 2026

portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétents pour le scrutin de la commission consultative mixte relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses titres Ier, V, et VI du livre II ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 813-8-1 et R. 813-72-1 ;

Vu le décret n°89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime, notamment son article 55-1 ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2026 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs représentés au sein du comité consultatif ministériel et de la commission consultative mixte compétents à l'égard des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour les élections professionnelles de l'année 2026 au sein des services et de certains établissements sous tutelle principale ou partagée du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, notamment son article 7,

Arrête :

Article 1er

La composition du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin de la commission consultative mixte est fixée, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 6 octobre 2026 susvisé, selon le tableau ci-après :

Qualité	Identité	Organisation syndicale ou liste
Président	Fanny BOUCHUT	-
Secrétaire	Carmela BOREL	-
Secrétaire suppléant	Annie KOUTOUAN	-
Délégué de liste titulaire	Laurence GUILLAUME	CGT-EP
Délégué de liste suppléant	Nadège DELADOEUILLE	CGT-EP
Délégué de liste titulaire	Ludovic VALERINO	SNEC-CFTC
Délégué de liste suppléant	Stéphane PRUDET	SNEC-CFTC
Délégué de liste titulaire	Thibaut LEBRETON	SPELC
Délégué de liste suppléant	Jean-Christophe PARIS	SPELC
Délégué de liste titulaire	Christelle CHAUVEAU DE BLANES	Fep-CFDT
Délégué de liste suppléant	Serge HASTOY	Fep-CFDT

Article 2

Le bureau de vote électronique sera installé le 2 décembre 2026 à 9 heures au service des ressources humaines, bâtiment E, 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP.

A compter de son installation, le bureau de vote électronique sera ouvert jusqu'à la signature de son procès-verbal et la proclamation des résultats.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 25 NOV. 2026

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du service
des ressources humaines

Flora CLAQUIN